

Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 2 octobre 2018

L'an deux mille dix huit, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Etaient présents :		M. Christophe GAUDIN	M. Christian GASTINE		Mme Christine GAUDIN
	M. Jérémy FAUCHEUX		M. Louis OLIVIER	M. Michel BILLAULT	
Absent excusé	M. Franck GUILLEMOT	M. Frédéric TOURNE	M. Guillaume PICHOT		
Secrétaire	M. Christophe GAUDIN				

Le compte rendu du 24 juillet 2018 est lu et approuvé.

Délibération N° 2018/034 CCCB : taux de la taxe communale d'aménagement.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité de reconduire le taux à 1 % de la taxe communale d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délibération N° 2018/035 Cimetière : tarifs 2019, concessions, cavurnes, cases de colombarium et jardin du souvenir.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs 2019 :

- concession 2 m² : pour 50 ans (renouvelable) : 150,00 euros, pour 30 ans (renouvelable) : 80 euros.
- emplacement cavurne 1 m² : pour 50 ans (renouvelable) : 150,00 euros, pour 30 ans (renouvelable) : 80 euros.
- colombarium (la concession pour 2 urnes) : pour 50 ans : 700,00 euros, pour 30 ans : 500 euros, la gravure est à la charge de la famille.
- espace de dispersion : 80,00 euros, la gravure est à la charge de la famille.

Le conseil municipal décide de ne plus autoriser les concessions perpétuelles à compter de ce jour.

Délibération N° 2018/036 Tarif 2019 : location logement communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de laisser inchangé le loyer du logement communal, qui subira seulement l'augmentation légale à partir du 1^{er} novembre 2018. Cette location est faite à titre précaire et révocable et ne doit apporter aucune gêne au service de l'enseignement.

Délibération N° 2018/037 Tarif 2018 : Location de la salle polyvalente.

Le Conseil fixe, à l'unanimité, les tarifs de la location de la salle polyvalente et de la location de la vaisselle à partir du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

80 € pour 1 jour 130 € pour 2 jours consécutifs	Pour les habitants de la commune
110 € pour 1 jour 170 € pour 2 jours consécutifs	Pour les personnes hors commune
40 € pour ½ journée	Pour les habitants de la commune
55 € pour la ½ journée	Pour les personnes hors commune
100 € en cas de nettoyage insuffisant	Caution exigible à la réservation
100 €	Caution exigible à la réservation

Les personnes louant la salle polyvalente pourront, si elles le souhaitent, louer également la vaisselle. Le Conseil fixe à 0,30 € par personne la location d'un couvert complet. La vaisselle devra être rendue nettoyée. Il sera facturé 2 euros par pièce perdue ou cassée.

Délibération N° 2018/038 475 Service de l'eau : inscription de crédits.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire 75,00 euros en recettes de fonctionnement au compte 7011 et en dépenses de fonctionnement au compte 66111 du service de l'eau pour pouvoir payer les derniers intérêts bancaires de l'année.

Renouvellement de location des terrains communaux.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler la location du terrain communal cadastré ZV80 à M. Hervé PILATE, un courrier lui sera adressé.

Cérémonie du 11 novembre.

Rassemblement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts le dimanche 11 novembre à **10 h 45** puis vin d'honneur servi à la salle polyvalente et distribution de madeleines aux enfants.

Repas des anciens et colis.

Le repas aura lieu le samedi 17 novembre 2018 à 12 heures, à la salle polyvalente. Une invitation sera mise dans les boîtes à lettres des personnes concernées et les inscriptions seront prises à la Mairie aux permanences habituelles jusqu'au 13 novembre 2018, date limite d'inscription.
Rappel : la mairie est ouverte le mardi de 11 h à 12 h et le samedi de 9 h à 11 h.

Arbre de Noël des enfants.

Le Conseil municipal fixe la fête de Noël des enfants le mercredi 19 décembre à 16 h.

Cérémonie des vœux.

Le Conseil municipal fixe la cérémonie des vœux au samedi 12 janvier à 16 h

Participation financière pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

Travaux.

La route départementale RD 27 (de la RD 927 à Gaubert) sera refaite à neuf en 3 fois à partir d'avril 2019. Une partie de la rue de Varize sera refaite avant que la double écluse soit posée.

Questions diverses.

Pour la mise en place du prélèvement à la source, notre partenaire informatique nous propose une adaptation de notre logiciel afin de communiquer directement avec Net Entreprises.

A Bazoches en Dunois,
le 5 octobre 2018,
Le Maire,
Guy BILLAULT